

L'eau que vous consommez provient d'un réseau de distribution dénommé : **ADDUC.SORGUES**

Ce réseau est la propriété de : **S.M.E.R. RHONE VENTOUX**

Il est exploité par : **SDEI .SECTEUR CARPENTRAS**

Principales installations qui alimentent votre réseau de distribution :



Captage	CAPTAGE ILE DE LA MOTTE
Captage	CAPTAGE LA JOUVE RIVE GAUCHE
Captage	CAPTAGES BARTHELASSE (STATION SORGUES)
Station de traitement	STAT.TRAIT.SORGUES

Les communes d'Althen, Bédarrides, Carpentras, Chateauneuf du Pape, Entraigues, Loriol, Monteux, Le Pontet, St Hippolyte, St Saturnin lès Avignon, Sorgues, Vedène sont alimentées par les captages de Sorgues la Jouve, de l'île de la Motte (30) et l'île de la Barthelasse. Ces ressources bénéficient des périmètres de protection mis en place par arrêté préfectoral. Ces eaux, avant d'être distribuées, sont désinfectées au chlore gazeux dans la station de traitement de Sorgues la Jouve.



Qualité de l'eau distribuée en :

**2012**

**BACTERIOLOGIE (n/100 mL)**

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.

Nombre de mesures :	188
<b>Nombre de non conformes :</b>	<b>0</b>
Valeur maximale mesurée :	0

**PESTICIDES TOTAUX (µg/L)**

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0.1 microgrammes par litre.

Nombre de mesures :	41
<b>Nombre de non conformes:</b>	<b>0</b>
Valeur maximale atteinte :	0,00
Valeur minimale atteinte :	0,00

**DURETE (°F)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Nombre de mesures :	37
Valeur maximale atteinte :	26,5
Valeur minimale atteinte :	22,0

**NITRATES (mg/L)**

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

Nombre de mesures :	50
<b>Nombre de non conformes :</b>	<b>0</b>
Valeur maximale atteinte :	9,1
Valeur minimale atteinte :	1,3

**FLUOR (mg/L)**

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre.

Nombre de mesures :	13
<b>Nombre de non conformes</b>	<b>0</b>
Valeur maximale atteinte :	0,25
Valeur minimale atteinte :	0,12

Conclusion sanitaire ( janvier 2013 ) :

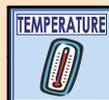
L'eau distribuée au cours de l'année 2012, présente une qualité bactériologique et chimique conforme à la réglementation y compris pour les substances indésirables (nitrates, sulfates,...) ainsi que pour les substances toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution.

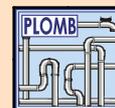
Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.